

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

**DECISION**

**Attribution de la Mission « Diagnostic  
Amiante, plomb et Etat parasitaire »  
Extension et rénovation de l'Espace Multi Accueil « Les Sépious »**

Le Maire de la Commune de **BOUJAN SUR LIBRON**,

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,  
**Vu** la délibération en date du 24 avril 2014 au terme de laquelle le Conseil Municipal de BOUJAN SUR LIBRON a délégué au Maire pour la durée du mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22,  
**VU** délibération n° 2016-43 du Conseil Municipal de BOUJAN SUR LIBRON en date du 16 août 2016 ajoutant au titre des délégations qui sont données par le Conseil Municipal à M. Gérard ABELLA, Maire, les attributions prévues aux articles L 2122-22 7° et 26° pour la durée du mandat,  
**VU** le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,  
**CONSIDERANT** qu'il est absolument nécessaire de recourir à un prestataire pour la mission de « diagnostic » dans le cadre du marché cadre du marché d'extension et de rénovation de l'Espace Multi Accueil « Les Sépious »,  
**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la consultation, trois entreprises ont soumissionné : AGENDA, SETI et QUALICONSULT,  
**CONSIDERANT** que la proposition présentée par QUALICONSULT est apparue comme la plus avantageuse,  
**VU** l'avis de la CAO en date du 28 mars 2017,

**DECIDE**

**ARTICLE 1-** Il est conclu un marché avec QUALICONSULT – 8 Mail Philippe Lamour - 34760 BOUJAN SUR LIBRON pour l'exécution de la mission « diagnostic ».

**ARTICLE 2-** Le montant à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 500 € HT (soit 600 € TTC) qui sera imputée sur les crédits qui seront ouverts au budget 2017.

**ARTICLE 3-** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à la Mairie de Boujan sur Libron,  
Le 31 mars 2017

**Le Maire  
Gérard ABELLA**

